



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### politique de la santé

Question écrite n° 121768

#### Texte de la question

Les troubles de l'audition sont en passe de devenir, dans notre pays comme dans l'ensemble des pays industrialisés, un problème majeur de santé publique. On sait que certaines pratiques de loisir musicales sont particulièrement préjudiciables pour l'ouïe et entraînent des lésions traumatiques de l'oreille sévères et irréversibles. Celles-ci se rencontrent également en milieu de travail et, s'il existe de fortes différences de sensibilité entre les individus dans ce domaine, les niveaux sonores et une écoute prolongée restent les principaux facteurs de risque. Mais la surdité n'est pas le seul risque auquel on s'expose : les acouphènes et l'hyperacousie sont également deux affections qui surviennent fréquemment. Face aux 200 000 nouveaux cas d'acouphènes recensés chaque année en France, il est impératif que les pouvoirs publics prennent toute la mesure de l'urgence. C'est pourquoi M. Claude Evin demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre à ce sujet pour reconnaître le caractère invalidant de ces pathologies, en améliorer la prise en charge et l'accompagnement des publics concernés et de lui préciser également quelles actions de prévention sont envisagées.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Claude Evin](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 121768

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités (II)

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 avril 2007, page 3504